



| | |
|---|---|
| Grandjean Denis, député | |
| Transport et importation de bois et matériaux de construction, prise en compte des coûts environnementaux | |
| Cosignataire : --- | Direction : DAEC / DEE / DIAF |
| Réception au SGC : 14.05.2013 | Transmission à la Direction : *24.05.2013 |

Dépôt et développement

Les entreprises suisses, et notamment fribourgeoises, actives dans la production et la transformation de bois pour l'industrie et la construction, souffrent actuellement d'une concurrence extrêmement forte de la part des fournisseurs de bois en provenance des marchés étrangers, notamment des pays de l'ancien bloc de l'Est. La force du franc suisse depuis 2011 a encore accentué la pression sur la fourniture de bois suisse, rendant l'industrie suisse du bois de plus en plus fragile face à la concurrence étrangère. Dans une pure logique de concurrence économique, cette industrie suisse du bois risque purement et simplement de disparaître dans les prochaines années. Cette constatation vaut également pour d'autres matériaux de construction comme le verre par exemple.

Par ailleurs, notre canton a choisi comme stratégie de se profiler comme le champion de la construction zéro-carbone, anticipant la prise en compte dans les bilans économiques des coûts de l'environnement, notamment sur le plan du bilan carbone. Il est à prévoir qu'à moyen terme, en raison de ces nouveaux équilibres financiers prenant en compte le coût du bilan carbone, la construction va intégrer de plus en plus le bois comme matériau de construction et notamment le bois suisse en raison de son impact nettement plus faible en matière de transport. Il serait notablement regrettable que la demande en bois de construction indigène augmente à moyen terme, alors même que toutes nos entreprises de production de bois indigènes auraient disparu par manque de soutien à court terme.

Alors qu'il paraît difficile, dans la perspective des accords commerciaux internationaux, de subventionner notre industrie suisse du bois, il semble que la piste de prendre en compte le bilan environnemental, notamment le bilan carbone, pourrait offrir un soutien fort au bois suisse, en valorisant son impact environnemental plus faible.

A défaut de pouvoir imposer de préférence le bois suisse dans les marchés privés de la construction, nous demandons d'étudier la possibilité de prendre en considération, dans le cadre des appels d'offres liés aux marchés publics, les fournitures de bois privilégiant le bois suisse.

Au lieu d'être strictement comparé au niveau du prix au m³, la fourniture de bois devrait être comparée en incluant, en plus du prix du marché, un coût du bilan carbone lié au m³ et à la distance de transport du bois depuis son lieu d'exploitation. Le coût carbone devrait faire l'objet d'une ordonnance fondée sur une mise à jour périodique du coût par m³ et par km. Le fournisseur devrait certifier la provenance géographique de l'exploitation de bois et le prix serait augmenté, dans les comparatifs servant au choix du fournisseur, de l'impact du bilan carbone.

Indirectement, le bois suisse est donc ainsi favorisé, tout en restant dans une stricte évaluation économique et concurrentielle. Notre canton marquerait ainsi sa volonté d'inclure, dans ce marché test de la fourniture de bois, une vraie prise en compte des facteurs environnementaux, avec la possibilité de l'élargir ultérieurement à d'autres types de matériaux (verre notamment).

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).